

Pêcher durablement

en respectant les bonnes pratiques de pêche pour préserver la ressource, le milieu marin et notre sécurité

Modes de mesures des prises



Bonnes pratiques

- Je respecte les tailles, les quotas et les périodes de pêche
- J'utilise des outils autorisés, non destructeurs
- Je ne pêche que ce que je suis certain de consommer
- Je trie ma pêche sur le lieu de prélèvement
- Je souleve les pierres sans les retourner
- Je pêche en dehors des herbiers de zostères
- Je laisse les femelles de crustacés portant des œufs
- Les trous générés par la pêche doivent être rebouchés.



Milieu naturel

Les champs de blocs sont des étiérdues de rochers, souvent colonisés par les algues et la faune. Chaque pierre est un écosystème et abrite une multitude d'espèces qui vivent sur les faces exposées (petits mollusques et crustacés), ou sur les faces abritées (éponges, crabes...)

Le soulèvement et le retournement des roches perturbent considérablement la vie qui s'y est installée.

Remettez en place chaque pierre manipulée.



Animaux fixés sous un bloc



INFORMATIONS IMPORTANTES valables dans le Morbihan

Espèce	Période de pêche autorisée	Taille maximale (longueur)	Quantité maximale par pêcheur	Outils autorisés	Observations
Arctique	Tout l'année	14 cm	500	Consommation familiale	A la main
Bigorneau	Tout l'année	7 cm	100 individus (premier kg)	Consommation familiale	ou crevettes
Coque	Tout l'année	2,7 cm	100 individus (premier kg)	Consommation familiale	ou crevettes
Couteau	Tout l'année	10 cm	5 douzaines (premier kg)	Consommation familiale	ou crevettes
Coquille Saint Jacques	De 1 ^{er} octobre au 14 mai	11 cm	30 max.	Consommation familiale	ou crevettes
Crevette rose (Bonneuil)	Tout l'année	5 cm	Consommation familiale	ou crevettes	ou crevettes
Arctique	Tout l'année	2 cm	Consommation familiale	ou crevettes	ou crevettes
Palourde	Tout l'année	6,5 cm	Consommation familiale	ou crevettes	ou crevettes
Huître creuse	Tout l'année	5 cm	5 douzaines (premier kg)	Consommation familiale	ou crevettes
Huître plate	Tout l'année	6 cm	5 douzaines (premier kg)	Consommation familiale	ou crevettes
Homard	Tout l'année	8,7 cm	Consommation familiale	ou crevettes	ou crevettes
Moule	Tout l'année	4 cm	100 individus (premier kg)	ou crevettes	ou crevettes
Ormeau	De 1 ^{er} septembre au 14 mai	9 cm	20 max.	ou crevettes	ou crevettes
Palourde	Tout l'année	4 cm	150 individus (premier kg) - à l'exception des zones dédiées pour les zones (ZPZ)	ou crevettes	ou crevettes
Palourde japonaise	Tout l'année	3,5 cm	100 individus (premier kg) - à l'exception des zones dédiées pour les zones (ZPZ)	ou crevettes	ou crevettes
Pétoncle	Tout l'année	4 cm	100 individus (premier kg)	ou crevettes	ou crevettes
Pêche	Tout l'année	4,5 cm	100 individus (premier kg)	ou crevettes	ou crevettes
Tourteau	Tout l'année	13 cm	Consommation familiale	ou crevettes	ou crevettes



Outils autorisés

Santé



Il existe des classements sanitaires, certaines zones peuvent être interdites à la pêche à pied, Renseignez-vous.

www.pecheapied-responsable.fr



Sécurité

Faites attention aux risques d'enlèvement dans les vasières, protégez-vous, adaptez votre équipement aux conditions météorologiques. Veillez à avoir un téléphone suffisamment chargé.

SOS 196

Le numéro des secours est le 112 à terre et le 196 en mer.



Conchyliculture

L'Estran est un lieu de loisir mais aussi un lieu de travail, il est interdit de pêcher les espèces en élevage à moins de 15 mètres des parcs conchylicoles.

Informations valables dans le Morbihan

Arrêtés préfectoraux 2013-7456, 2014-9311, TRAM 1240333A

www.pecheapied-loisir.fr
@lePêcheA Pied PêcheAPiedLoisir

Les informations retrouvées sur ce panneau sont données à titre indicatif et ne sauraient remplacer la réglementation officielle.

